

CONSEIL D'ÉTAT - CFJA

DEMANDE DE PARTICIPATION D'UN MAGISTRAT À UN STAGE OU À UNE CONFÉRENCE

A transmettre à la CAA de Nantes : greffe.caa-nantes@juradm.fr

au plus tard avant le 15 février 2024

Libellé du stage ou de la conférence : colloque "l'enfant en droit public"

Date : 22 février 2024

Mode (se référer aux informations de l'agenda du CFJA) : **Présentiel**

Distanciel

En cas de formation comodale, le choix de la modalité est définitif et ne pourra pas être changé

PARTICIPANT

M. **Mme**

Nom :

Prénom :

Grade :

AFFECTATION :

Service :

Fonctions exercées :

Tél. :

AVIS DU CHEF DE JURIDICTION :

FAVORABLE **DEFAVORABLE**

En cas de refus, motif :

.....
.....

FORMATION SUIVIE :

La formation est en principe assortie d'une décharge d'activité (cf. circulaire du Secrétaire général du Conseil d'État du 18 février 2009). Elle reste néanmoins accessible aux magistrats qui n'utiliseraient pas de décharge ou auraient épuisé leur droit. Dans ce cas, merci de cocher la case ci-dessous et de remplir l'attestation jointe.

SANS DECHARGE D'ACTIVITE (remplir l'attestation jointe)

Fait àle :

Signature du chef de juridiction :

ATTESTATION

La formation est en principe assortie d'une décharge d'activité. Elle reste néanmoins accessible aux magistrats qui n'utiliseraient pas de décharge ou auraient épuisé leur droit, au bénéfice de la présente attestation (cf. circulaire du Secrétaire général du Conseil d'État du 18 février 2009 relative à la décharge d'activité dans le cadre de la formation continue des magistrats de la juridiction administrative)

Renseignements personnels

Nom

Prénom

Affectation

Grade

Fonction

Renseignements sur la formation demandée

Stage demandé

Date de fin

Date de début

Motifs de l'absence de décharge d'activité

Nécessités
de service

Droit à décharge
d'activité épuisé

Ne souhaite pas
utiliser son CPF

Fait à

Le

Signature du demandeur

Signature du Chef de juridiction